



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Environnement Risques

Affaire suivie par Carole DHUMIERES

Tél : 05 61 02 15 17

Courriel : carole.dhumieres@ariefge.gouv.fr

Foix, le 15 décembre 2023

Le préfet de l'Ariège

à

Madame la Directrice départementale
de l'ARS

Délégation territoriale de l'Ariège

BP 30076

1 bd Alsace Lorraine

09008 Foix Cedex

Objet : Avis relatif à la demande de mise en place de périmètres de protection dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique de la source de Caou Deque, Commune de Saint-Lary

Par votre courrier en date du 6 décembre 2023, vous avez sollicité l'avis de mon service sur le dossier visé en objet. Après analyse du dossier définitif, il apparaît que celui-ci répond aux attentes de la réglementation, aussi, la DDT émet un avis favorable.

Toutefois, les travaux projetés relèvent du régime de la déclaration au titre de la rubrique 1.3.1.0 de l'article R.214-1 du code de l'environnement (p. 78). Cette déclaration devra être déposée au moins deux mois avant le démarrage des travaux et le dossier devra entre autres, décrire les impacts de la phase travaux sur l'environnement.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de l'unité Eau,

Jean-Yves AVALLET